



ASSEMBLÉE NATIONALE

11ème législature

professions de santé

Question écrite n° 74101

Texte de la question

M. Laurent Dominati attire l'attention de Mme la ministre de l'emploi et de la solidarité sur l'augmentation du nombre d'autorisations d'exercice de la masso-kinésithérapie en France accordées à des titulaires de diplômes obtenus à l'étranger et parmi lesquels figurent de plus en plus de Français, qui échappent ainsi à la limitation du quota d'étudiants admis à suivre cette formation dans notre pays. Il lui demande donc par quelles mesures elle entend pallier les inconvénients d'une telle situation, qui a pour conséquences tout à la fois de décourager les efforts des étudiants se préparant aux épreuves de masso-kinésithérapie en France, d'abaisser le niveau de qualification et la compétence professionnelle et de créer un déséquilibre croissant entre diplômés français et étrangers.

Données clés

Auteur : [M. Laurent Dominati](#)

Circonscription : Paris (1^{re} circonscription) - Démocratie libérale et indépendants

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 74101

Rubrique : Enseignement supérieur

Ministère interrogé : emploi et solidarité

Ministère attributaire : affaires sociales, travail et solidarité

Date(s) clé(s)

Question publiée le : 11 mars 2002, page 1361